



LE MAÏS FRANÇAIS
AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE & ÉNERGÉTIQUE DE L'UE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 - 2022

SOMMAIRE

- PRODUCTION
DÉFICIT HISTORIQUE DE PRODUCTION
- ÉCONOMIE
SÉCURISER LES REVENUS
- COMPÉTITIVITÉ
PRÉSERVER LA CAPACITÉ À PRODUIRE
- GESTION DES RISQUES
REMISE À PLAT DU SYSTÈME
- SYNDICAL
UN ACCOMPAGNEMENT DURABLE
DES SYNDICATS... DANS UNE DÉMARCHE
DE FILIÈRE

PRODUCTION DÉFICIT HISTORIQUE DE PRODUCTION

La campagne 2022 a été marquée par la guerre entre la Russie et l'Ukraine et des conditions météo extrêmes. Ces événements ont perturbé la mise en place des surfaces et ont eu un fort impact sur les rendements dans toute l'Europe.

2021 : FRANCE À L'OBJECTIF

La campagne 2021 s'est conclue par un résultat tout juste conforme à l'objectif en France, soit environ 220 doses. Ce résultat fut donc globalement satisfaisant même si la performance s'échelonne de 75 à 116 % de l'objectif selon les syndicats. À l'échelle de l'UE, le bilan est plus mitigé avec un résultat global à 94 % de l'objectif, soit 195 à 200 doses. Ce sont les meilleurs résultats techniques depuis 2017.

Le fait le plus marquant s'observe en Ukraine, en termes de surfaces produites avec 47 100 ha (un record) et la meilleure performance technique du continent européen avec 109 % de l'objectif du pays.

Ces résultats globalement satisfaisants (sauf en Hongrie et Roumanie), associés à la hausse de surfaces de 6 %, ont permis d'augmenter le niveau de stock UE qui est passé de 28 % à



Benoît LABORDE

LE MOT DU PRÉSIDENT

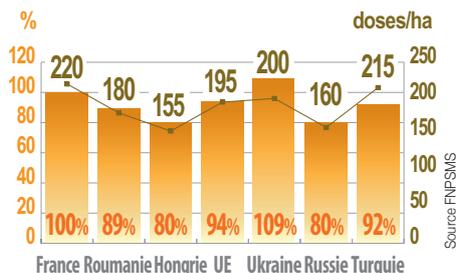
Après 3 années de présidence, et plus de 20 ans d'investissement dans la filière, Pierre Vincens a décidé de mettre un terme à son mandat à la tête de AGPM MAÏS SEMENCE. Je tiens à le remercier pour son engagement sans faille auprès des multiplicateurs et sa volonté de tous les instants de préserver la filière.

Prendre sa succession est donc un honneur mais aussi et surtout une responsabilité dont je mesure l'ampleur. Les enjeux sont nombreux avec selon moi pour principal objectif de préserver la production de semences de maïs en France. Cela passe d'abord par le maintien du réseau des multiplicateurs, et après une campagne aussi éprouvante que celle que nous venons de vivre il s'agit pour moi du principal enjeu pour 2023. Il faut agir sur l'attractivité économique de la production, la répartition de la valeur auprès de chaque échelon, la sécurisation face aux aléas et trouver des réponses aux difficultés de recrutement des saisonniers. Bref, redonner des perspectives aux jeunes, comme aux « historiques », dont nous ne pouvons pas nous passer.

Je reste optimiste sur notre capacité à relever ces défis.

Bonne lecture.

→ Rendement 2021 par pays



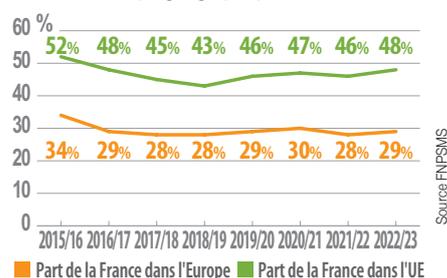
41 % des utilisations au 30 juin 2022. Cette reconstitution des stocks est essentiellement due à la hausse de la production (+21 %) car dans le même temps, les ventes et déclassements (utilisations) sont restées assez stables (- 1,6 %).

2022 : IMPACT DE LA GUERRE RUSSIE-UKRAINE

Le programme de multiplication de semences de maïs était prévu stable par les semenciers jusqu'au déclenchement de la guerre. Il était donc envisagé de placer 185 000 ha dans l'UE en 2022, mais ce ne fut au final « que » 176 300 ha. Près de 10 000 ha n'ont pas été semés à cause de la compétition avec les cultures de céréales et du conflit qui a rebattu les cartes entre zones de production.

Si la surface de multiplication en France est restée stable, avec 84 550 ha (85 250 ha en 2021), tous les autres pays ont vu leurs surfaces diminuer sauf l'Allemagne et l'Italie : - 13 % en Roumanie à 30 800 ha, - 13 % en Hongrie à 26 750 ha, - 8 % en Autriche et - 14 % en Slovaquie par exemple. La forte contraction en Roumanie et Hongrie s'explique en grande partie par des arbitrages de multiplicateurs en faveur des céréales de printemps, phénomène moins observé en France. La France consolide donc sa place dans la production de l'UE avec 48 % des surfaces implantées : le plus fort ratio depuis 2015. L'importance stratégique de la France pour les semenciers est donc renforcée en 2022. Dans

→ Évolution quote part de surface France dans UE et Europe géographique

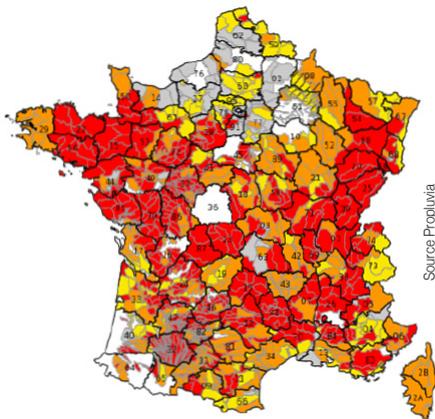


le reste de l'Europe, tous les regards se sont tournés vers l'Ukraine. Avant le déclenchement du conflit, un programme record de 50 000 ha était envisagé. *In fine*, 35 800 ha ont été semés, ce qui est une performance.

2022 : VERS UN RÉSULTAT HISTORIQUEMENT BAS

La campagne 2022 a été marquée par une précocité extrême à l'issue d'un hiver très sec et doux. Les conditions de semis ont été bonnes, malgré le recours à des irrigations à ce stade dans certains secteurs (Centre Ouest, Vallée du Rhône ou Sud-Est) et l'adoption de restrictions d'irrigation très précoces, dès les mois d'avril et mai, dans certains départements. Ces mesures n'ont cessé de se renforcer pour finir par concerner quasiment toutes les zones. Dans la plupart des secteurs, aucune pluie n'a été enregistrée entre le 1^{er} juillet et le 15 août et le mois de juillet a été le plus sec depuis 1959 avec un déficit de précipitation de 80 % par rapport à la moyenne. Les rares épisodes de pluie se sont souvent accompagnés de grêle (notamment les 20 et 21 juin) qui ont entraîné l'abandon de près de 1 500 ha. Au-delà de cette sécheresse sans précédents, ce sont surtout les températures historiquement élevées qui ont le plus impacté la production avec 3 périodes de pics à plus de 35 °C de mi-juin à fin mi-août. La seconde canicule de juillet, avec des pics à plus de 40 °C sur la façade atlantique a été la plus impactante sur les fécondations. Ces conditions ont entraîné l'abandon de plusieurs milliers d'hectares avant récolte, et une recrudescence des récoltes à la moissonneuse batteuse. Le résultat technique final devrait avoisiner les 70 %, soit un résultat historiquement bas. La situation est similaire dans le reste de l'UE, ce qui va entraîner une réduction drastique des stocks et une forte demande de production pour les semis 2023.

→ Carte des arrêtés de restriction ou interdiction d'irrigation au 18/08/2022



ÉCONOMIE SÉCURISER LES REVENUS

À la faveur de rendements à l'objectif et des cours du maïs grain élevés, la rémunération de la culture du maïs semence s'est améliorée en 2021. Une bouffée d'oxygène pourtant précaire car essentiellement due à la hausse des commodités, dans un contexte de forte hausse des charges. Les négociations 2022 se sont donc déroulées dans un contexte incertain alors que l'organisation du réseau est dans une phase de

transition avec en ligne de mire la reconnaissance d'Organisations de Producteurs.

UN REBOND PONCTUEL EN 2021

Les négociations de prix pour la campagne 2021 ont permis d'aboutir à des revalorisations contractuelles, mais pas dans tous les secteurs et jamais à la hauteur des demandes des multiplicateurs. La disparité des évolutions est forte mais en moyenne les accords contractuels permettaient d'afficher une hausse structurelle de l'ordre de 200 à 250 €/ha, soit environ 1 € d'augmentation par dose produite à l'objectif. Au final, la rémunération moyenne du réseau a augmenté plus fortement en 2021 grâce à la performance technique et au prix du maïs grain. Le produit brut perçu a augmenté de 24 % en moyenne. Cette évolution inverse la courbe des 10 dernières années mais ne permet pas de sécuriser les revenus dans la durée.

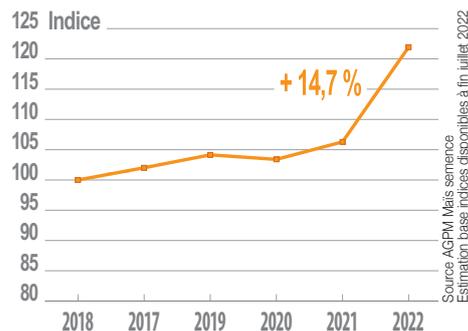
→ Évolution du PB 1999-2021 par rapport à 1999



2022 : EXPLOSION DES COÛTS DE PRODUCTION

À l'aube de la campagne 2022, deux constats se sont imposés : le besoin de maintenir un programme conséquent et l'augmentation sans précédent des coûts de production dès l'été 2021. Dans ce contexte, l'enjeu était de maintenir l'attractivité de la culture pour éviter les arbitrages vers d'autres productions. Si les accords ont en moyenne de nouveau été réévalués en 2022, les hausses structurelles ne sont pas à la hauteur de l'évolution des coûts de production. Elles ne s'élèvent qu'à 150 €/ha en moyenne (hors impact des cours du maïs grain) alors que la hausse des coûts de production est estimée à +14,7 % par AGPM MAÏS SEMENCE, soit de l'ordre de +500 €/ha en production fertile (en moyenne car forte disparité des hausses du prix de l'électricité et donc de l'irrigation). La principale évolution contractuelle a porté sur les prix plancher du maïs grain qui ont été augmentés dans la plupart des cas, mais avec des disparités très fortes et le maintien de plafonds inférieurs à 200 €/t dans certains cas. Pour autant, les multiplicateurs français ont témoigné leur attachement à la culture en assurant le placement des surfaces tel que souhaité par les semenciers. Ce ne fut pas le cas dans tous les réseaux européens et sans les 85 000 ha semés en France, le déficit de semences à l'issue de la campagne 2023 serait encore plus marqué.

→ Indicateur coût de production maïs semence (Moy fertile-stérile). Net semences, frais financiers, rému. capitaux propres



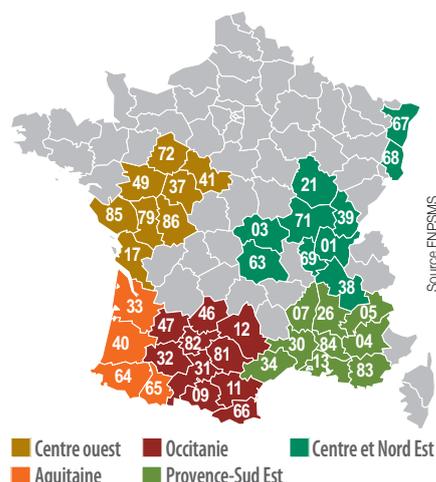
RESTRUCTURER LES DISCUSSIONS À TRAVERS LES OP

Au-delà du résultat des discussions du printemps 2022, les modalités de définition des conditions contractuelles sont en cours d'évolution. La structuration en Organisation de Producteurs (OP) est nécessaire pour pouvoir conduire des discussions collectives. AGPM MAÏS SEMENCE accompagne les responsables locaux dans cette évolution. Un nouveau séminaire de réflexion sur ce sujet a été organisé en février 2022 et un projet de décret visant à permettre la reconnaissance de ces structures auprès du Ministère de l'Agriculture a été déposé en juin 2022. L'instruction est en cours avec l'objectif affiché d'aboutir à la reconnaissance d'OP en 2023.

RÉGIONALISER LES ACTIONS

À la demande de AGPM MAÏS SEMENCE, des travaux ont été entrepris au sein de la FNPSMS pour régionaliser le suivi économique de la production. Il est essentiel pour AGPM MAÏS SEMENCE de prendre en compte de façon objective les spécificités et contraintes de chaque zone de production dans les critères de rémunération. Ce travail est conduit en partenariat avec le CER avec pour objectif de disposer d'indicateurs économiques fiables dans les 5 grands bassins de production identifiés au sein de la FNPSMS. Il s'agit de la première étape de ces travaux de régionalisation qui vont se poursuivre en 2023.

→ Périmètre de l'approche régionale des travaux interprofessionnels



SÉCURISER LA CONTRACTUALISATION

La publication de la loi Egalim 2 en octobre 2021 a instauré la notion de contractualisation écrite pluriannuelle obligatoire pour les contrats de vente de produits agricoles. AGPM MAÏS SEMENCE a choisi de ne pas inscrire pleinement le maïs semence dans ces dispositions législatives, mais de plutôt défendre l'intégration de la notion de contractualisation écrite obligatoire dans l'annexe spécifique maïs et sorgho de la convention type SEMAE. Plus globalement, AGPM MAÏS SEMENCE défend un principe de sécurisation des multiplicateurs dans la relation contractuelle qui les lie avec les établissements.

AGIR SUR LA RÉPARTITION DE LA VALEUR

Le travail conduit depuis 2018 sur la répartition de la valeur au sein des différents maillons de la filière a été actualisé et approfondi par de nouvelles études. Elles démontrent que la valeur commerciale des semences de maïs a fortement augmenté au cours des 10 dernières années. Pour autant, le niveau de marge brute sur le prix de vente des acteurs de l'amont n'a pas connu la même évolution. Diverses actions auprès des acteurs de la filière ont été mises en place au sein de la FNPSMS depuis le printemps pour les sensibiliser à la nécessité de mieux répartir la valeur créée par la vente des semences de maïs auprès de l'ensemble des acteurs. Il en va du réseau de producteurs et de la capacité d'investissement des semenciers. Autrement dit du maintien de la filière française. Une réalité et une urgence à agir sur ce sujet d'autant plus criant à l'aube de la campagne 2023.

COMPÉTITIVITÉ PRÉSERVER LA CAPACITÉ À PRODUIRE

L'approche des enjeux de compétitivité est multiple et s'inscrit souvent dans des dossiers plus transversaux en lien avec les actions de l'AGPM. Ce fut notamment le cas sur le dossier PAC qui a vu la concrétisation des efforts conduit depuis des mois, avec des résultats positifs à la clé.

ANTICIPER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le premier levier de compétitivité passe par l'amélioration des techniques de production. L'investissement de la filière sur ce sujet reste constant à travers le programme technique spécifique (programme ATS) de la FNPSMS. Les actions de ce programme ont été revues en 2022 en lien avec les orientations stratégiques validées au sein de la FNPSMS pour la période 2022-2024. Les fondamentaux que sont l'amélioration des connaissances sur la physiologie du maïs semence, la lutte contre les ravageurs, les maladies et les adventices, le pilotage de l'irrigation et la gestion des récoltes sont maintenus mais de nouveaux thèmes se sont développés.

L'étude de l'impact du changement climatique sur la production de semences a été lancée au cours de l'été 2022 avec le recrutement d'un CDD. La campagne 2022 confirme

définitivement l'urgence à conduire cette étude. Des actions liées à la transition environnementale (réduction des phyto, émissions carbone...) ont également été planifiées.



Mise en place d'une étude sur l'impact du changement climatique en production de semences de maïs

En lien avec les phénomènes de l'année 2021, l'axe « Protection des maladies telluriques » a été renforcé et AGPM MAÏS SEMENCE défend toujours le renforcement des actions ciblées sur les gros ravageurs (corvidés, sangliers et cervidés) ou la mise en place de nouvelles actions sur les nématodes pour diversifier les solutions.

DÉFENSE DES OUTILS DE PROTECTION STRATÉGIQUES

Dans un contexte de réduction des outils de protection des cultures, le maintien des molécules et spécialités les plus stratégiques est crucial.

Influx Quattro : Dépôt et obtention d'une dérogation 120 jours pour couvrir la campagne 2022 qui a permis d'apporter une solution de diversification pour près d'1/3 des surfaces. Une nouvelle demande, intégrant la culture de semences de maïs, a été déposée en septembre 2022 pour couvrir la campagne 2023.

Cyperméthrine : Les actions de l'AGPM durant plus d'une année, au niveau national et européen, ont permis d'obtenir le renouvellement de l'approbation de la cyperméthrine au niveau européen. Une décision officialisée le 24 novembre 2021 qui permet de maintenir les principales solutions de lutte contre les taupins en production de semences de maïs. Une vraie victoire syndicale !

Oxamyl : Sur ce dossier, spécifique aux semences de maïs, AGPM MAÏS SEMENCE se mobilise à deux niveaux : d'une part dans le cadre du réexamen de la molécule au niveau européen (fin d'homologation aujourd'hui fixée au 31/01/23) et d'autre part pour maintenir l'usage des spécialités à base d'Oxamyl dans les zones de production présentant le plus fort risque de nématodes.

FAVORISER L'ACCÈS À LA CERTIFICATION HVE

L'AGPM se mobilise depuis plusieurs années pour rendre le référentiel HVE accessible au plus grand nombre de maïsiculteurs. La réforme de la PAC, qui intègre une voie d'accès aux

paiements des éco-schéma via la certification HVE, a renforcé les enjeux liés à ces actions. Des demandes spécifiques aux productions de semences ont été portées par l'AGPM.

- Exclusion des semences du calcul de l'IFT tant qu'il n'existera pas de références spécifiques. À ce titre, AGPM MAÏS SEMENCE, en lien avec Arvalis, a déposé un dossier auprès du Ministère de l'Agriculture pour bénéficier de financements publics en vue de l'acquisition de telles références. Cette demande a été acceptée et ce travail débutera à l'automne grâce au recrutement d'un stagiaire.
- Prise en compte des spécificités de la culture de maïs semence dans le module fertilisation, pour ne pas appliquer la méthode du bilan type « entrée-sortie » basée sur des références d'export de maïs grain. Il est demandé de classer globalement les cultures de semence comme « cultures mineures » au sens du référentiel pour éviter cet écueil.

PAC : DES SURFACES DE MAÏS SEMENCE PRÉSERVÉES

La mobilisation sans faille de l'AGPM au cours des 2 dernières années a permis d'aboutir à des arbitrages favorables à la culture de maïs dans le cadre de la BCAA7 (rotation/diversité des cultures). Les spécificités de la culture de maïs semence ont été reconnues, puisqu'elle sera exemptée de l'obligation en vigueur, à compter de 2025, de mettre en place sur chaque parcelle au moins 2 cultures principales différentes (sur la campagne en cours et les 3 précédentes) ou un couvert hivernal. Il s'agit d'une véritable victoire syndicale, fruit de la mobilisation de tous les acteurs de la filière et qui préserve la capacité de la France à maintenir ses surfaces de maïs semence, et donc son leadership européen.



PAC 2023-2027 : Prise en compte des spécificités du maïs semence dans les mesures de rotation

SAISONNIERS : DES ENJEUX CROISSANTS

L'accès à une main-d'œuvre saisonnière compétente et suffisante est un facteur clé de la compétitivité de la production de semence de maïs en France. AGPM MAÏS SEMENCE accompagne les syndicats et les producteurs à différents niveaux : maîtrise du coût à travers des actions politiques à haut niveau pour défendre le dispositif TODE, actions de formation, mise à disposition d'outils pédagogiques... Un nouvel outil a d'ailleurs été réalisé en 2022 pour aider les saisonniers à mieux connaître les

différentes cultures de maïs. Une façon de donner du sens à leur travaux avec l'ambition de les fidéliser et d'en faire de futurs ambassadeurs du maïs. Pour autant, les multiplicateurs ont surtout fait face à des difficultés de recrutement sans précédent en 2022. Un signal qui confirme

la nécessité de travailler également ce sujet en 2023.



Un nouvel outil pédagogique pour les castreurs pour donner du sens à leur mission

GESTION DES RISQUES REMISE À PLAT DU SYSTÈME

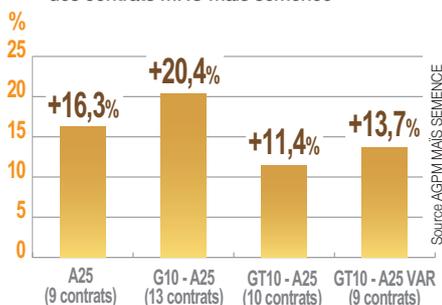
La recrudescence des aléas climatiques confirme la nécessité pour les multiplicateurs de se protéger contre ces risques tout en mettant à mal la pérennité du système assurantiel. Une situation paradoxale qui a conduit les pouvoirs publics à réformer l'assurance récolte maïs qui interroge aussi la filière maïs semence sur les meilleures stratégies de gestion des risques à mettre en œuvre.

DES CONTRATS DÉGRADÉS EN 2022... EN ATTENDANT LA RÉFORME

Le déploiement des contrats 2022 a été marqué par deux phénomènes :

- D'une part, une nouvelle hausse quasi généralisée des tarifs chez l'ensemble des assureurs et pour la majorité des formules.

Évolution des taux bruts moyens 2018-2022 des contrats MRC maïs semence



- D'autre part, un gel des capitaux assurables. Une position justifiée par les assureurs par un risque d'augmentation de leur exposition aux risques, une frilosité des réassureurs et un attentisme lié à la réforme de l'assurance récolte. Ce statu quo n'est pas acceptable pour AGPM MAÏS SEMENCE car il dégrade l'attractivité des contrats pour les multiplicateurs en ne prenant pas en compte la hausse des coûts de production et la revalorisation des prix de vente. Les travaux se poursuivent avec les assureurs pour faire évoluer ce point dès 2023.

L'action de AGPM MAÏS SEMENCE auprès du principal assureur à malgré tout permis de maintenir l'application d'un coefficient de performance individuelle, option potentiellement assimilée à un rachat de rendement, qui avait vocation à être supprimé dès 2022.

AMÉLIORER LA GESTION DES DOSSIERS

Au delà du contenu des contrats, la campagne 2021 a mis en lumière des axes d'amélioration dans la gestion des dossiers avec le principal assureur de la filière. La mise en place d'une gestion plus individualisée des contrats en direct avec les producteurs a dégradé le traitement des dossiers. AGPM MAÏS SEMENCE a donc décidé de remettre à plat l'intégralité de la gestion des dossiers, avec certains interlocuteurs régionaux, avec la volonté de renforcer la coopération entre l'assureur et les syndicats pour gagner en efficacité. Après une année de test, le bilan est plutôt positif mais des pistes d'amélioration demeurent.

Face à la recrudescence des aléas, AGPM MAÏS SEMENCE a également sollicité, et obtenu, la mise en place d'une procédure exceptionnelle pour fluidifier la réalisation des expertises avant récolte 2022 et éviter les risques de pertes de quintaux supplémentaires en cas d'expertise avant récolte trop tardive.

UNE RÉFORME QUI NE DOIT PAS ÉCHOUER

La réforme de l'assurance climatique est indispensable et l'année 2022 le démontre de façon dramatique. Sur ce dossier, l'AGPM a pris part aux travaux dès l'annonce du projet de réforme en défendant avec une grande constance la mise en place de l'Omnibus pour les grandes cultures, soit le subventionnement à 70 % de contrats avec des franchises à 20 %. Une demande obtenue « à l'arrachée » auprès du Président de la République en septembre. L'AGPM a également, obtenu un taux d'indemnisation maximal de 90 % pour les producteurs assurés via le nouveau fonds de sécurisation mis en place par l'Etat qui se déclenche pour des « pertes exceptionnelles » au-delà d'un seuil de 50 % de pertes.

Au-delà de l'architecture globale du nouveau système, l'AGPM et AGPM MAÏS SEMENCE ont défendu la réévaluation des barèmes de prix

assurables dès 2023 en proposant une méthode de calcul simple et « clé en main » justifiant d'un besoin d'augmentation de l'ordre de 20 % des prix assurables dans le cadre subventionné. En parallèle, AGPM MAÏS SEMENCE, associée à la FNAMS et à l'ANAMSO, ont porté des demandes spécifiques aux cultures de semences comme sanctuariser, dans le nouveau Cahier des charges de l'assurance, la prise en compte du rendement d'objectif de chaque variété pour définir le rendement assuré.

Un nouveau dispositif assurantiel en 2023



RÉFLEXION AUCOUR DE NOUVEAUX OUTILS

AGPM MAÏS SEMENCE conduit également une réflexion interne pour mettre en place de nouveaux outils de gestion des risques :

- Réflexion autour de la mise en place d'assurances indicelles (de type carence d'apport) à l'échelle des syndicats ou des caisses des risques. Un premier jeu de simulations a été réalisé en partenariat avec un courtier sur la base de données réelles pour nourrir la réflexion des syndicats. La campagne 2022 pourrait accélérer les réflexions locales sur ce sujet.
- Réflexion au sein de la FNPSMS sur la mise en place d'un outil de sécurisation mutualisé destiné à soutenir les caisses de risques en difficultés. Pour AGPM MAÏS SEMENCE, il est urgent de concrétiser cette réflexion avec la formalisation d'un outil dès 2023.

SYNDICAL

UN ACCOMPAGNEMENT DURABLE DES SYNDICATS... DANS UNE DÉMARCHÉ DE FILIÈRE

Toutes les actions de AGPM MAÏS SEMENCE sont impulsées ou validées par le Conseil d'Administration. Leur mise en œuvre repose aussi beaucoup sur l'implication des syndicats locaux et de leurs animateurs.

Pour renforcer ces liens et améliorer l'efficacité de cette collaboration, AGPM MAÏS SEMENCE propose régulièrement aux syndicats, et au gré de l'actualité, des points d'information ou de formation et son aide sur divers dossiers.

En 2022, cet accompagnement a porté sur :

- La mise en œuvre des Organisations de Producteurs
- La réforme de la PAC
- La certification environnementale et HVE
- Gestion de l'eau en période de sécheresse
- Le droit social appliqué aux saisonniers
- La connaissance de l'organisation de la filière et la visite d'installation telle que le laboratoire interprofessionnel...